

Notaires, géomètres-experts : un guide pour garantir les limites de propriété



© 2025 Les Echos Publishing

Bornage, reconnaissance de limites, empiètement, usucapion, division foncière... tels sont les thèmes abordés [dans le nouveau guide](#) établi par l'Institut d'études juridiques du Conseil supérieur du notariat et l'Ordre des géomètres-experts pour aider les professionnels à « garantir les limites de la propriété ».

Questions-réponses, recommandations...

Parce que la réalisation d'un bornage, effectué en collaboration par un notaire et un géomètre-expert, pose de réelles difficultés pratiques, ce nouveau guide, qui a vocation à devenir un outil de référence, contient des questions-réponses accompagnées de recommandations pour éviter les pièges et gérer les aspects complexes de cette opération.

Plus d'une quinzaine de questions-réponses y sont formulées comme, par exemple : dans quels cas s'applique la procédure de bornage ? Le bornage doit-il systématiquement concerner tous les côtés du terrain ? Que faire en présence d'empiètement ? Quel est l'opposabilité d'un procès-verbal de bornage dépourvu de signature ?

En complément : le guide contient également un lexique lié à la pratique du bornage, à la fixation des limites des biens fonciers et à la définition des droits attachés à la propriété foncière (« plan régulier », « limite apparente », « document d'arpentage », « prescription acquisitive », etc.), pour favoriser l'adoption d'un même langage entre notaires et géomètres-experts.

© 2025 Les Echos Publishing